



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 avril 2021

Délibération n° 05

Date de convocation

02.04.2021

Date d'affichage

06.04.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 28

votants : 35

Objet : Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée n° BB 498 (anciennement BB 183), située rue de l'Abreuvoir, appartenant aux copropriétaires du centre commercial de l'Abreuvoir.

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par M. E. ALAMAMY – M. B. ZAOUÏ par M. C. GHIS – Mme C. VIVIAN par M. J. RANQUE – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – Mme A. MEJIAS par M. D. ROUSSAUX.

Madame Maryline GEORGET a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-21 et L 2241-1,

VU l'avis de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 03/02/2021 validant le principe d'acquisition de la parcelle BB 498 pour un euro symbolique,

VU l'avis de la commission Aménagement et Développement durables,

CONSIDERANT le procès-verbal de l'assemblée générale de la copropriété du centre commercial de l'Abreuvoir du 23/09/2020, actant le principe de cession du parking suivant le plan de délimitation établi par M. MONNERY (géomètre expert GEFA) et la prise en charge par la copropriété des frais de géomètre,

CONSIDERANT que l'acquisition de cette emprise foncière permettra à la commune de réaliser la réfection et l'entretien du parking,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe d'acquisition de la parcelle cadastrée n°BB 498 (anciennement BB 183), pour une emprise foncière de 1230 m² selon le plan ci-annexé

PRECISE que cette cession est réalisée sans contrepartie financière,

PRECISE que les frais de notaire et d'enregistrement de l'acte auprès de la Conservation des Hypothèques, afférant à cette acquisition, seront à la charge de la collectivité,

DESIGNE l'office notarial de Me PETIT-THIRIET-FAGET, situé 1 rue des Acacias à Combs-la-Ville, pour s'occuper de la vente et rédiger l'acte correspondant,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 15 avril 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -